

Mairie
62 place de l'Eglise
(45240)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le quatorze décembre, à dix neuf heures,

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2011

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 16
Excusés : 16

Présents : MM. Michel POUGET – Marcel VILPOUX - Hervé NIEUVIARTS - Michel PEQUIGNOT - Laurent DELORT - Bernard GILBERT - Thierry PALACOEUR - Mmes Monique GUYOT – Carole LANDRY - Elisabeth TIEU - Jocelyne BACHMANN - Stéphanie CHARRON (arrivée à 19 h 50) - Clarisse LEFEVRE - Valérie BOUYER – Sylvie POUPIN - Melle Blandine BARBEREAU.

Absents excusés : Valérie BOUYER - Dany VOISIN.

Ligne à grande vitesse POCL : Cahier d'acteur de la Commune de Marcilly-en-Villette

Les élus de la Commune de Marcilly-en-Villette souhaitent contribuer à la réflexion collective en déposant un cahier d'acteur dans le cadre du débat public sur la ligne à grande vitesse POCL, organisé jusqu'au 25 janvier 2012.

S'ils partagent les objectifs fixés par l'Etat à RFF et valident donc l'opportunité du projet, ils s'interrogent fortement sur la capacité, aujourd'hui et demain, des différents financeurs potentiels, à supporter son coût. D'autant que, d'ici son éventuelle réalisation, mais aussi en raison d'une nécessaire complémentarité avec ce projet, il est indispensable d'améliorer le réseau existant en le rénovant, tout ceci dans un objectif d'aménagement durable du territoire et de qualité du service rendu aux usagers du rail.

Les élus de la Commune de Marcilly-en-Villette affirment donc la nécessité d'une réflexion globale prenant en compte les lignes existantes (à améliorer et à développer) et les lignes à grande vitesse envisagées, ceci afin que ces projets se complètent au lieu de risquer de s'opposer, notamment pour des raisons budgétaires. Pour que la LGV POCL soit utile à tous les secteurs de notre région, il est nécessaire de mailler notre territoire avec un réseau ferré diversifié et complémentaire.

Dans l'hypothèse d'une faisabilité de l'ensemble de ces projets, les élus de la Commune de Marcilly-en-Villette doivent prendre en compte la position de leur territoire communal situé d'une part au nord de la Sologne et d'autre part au sud de l'agglomération orléanaise.

Le scénario « médian » permet d'éviter la Sologne, territoire fragile qui est, rappelons-le, le plus grand espace « Natura 2000 » d'Europe. Il permet par ailleurs d'assurer une liaison avec Orléans et par la même avec l'ouest et le sud ouest de la Région Centre.

Par contre, le scénario « ouest » intègre mieux la capitale régionale et donc l'agglomération orléanaise dans ce nouveau réseau de la LGV. Il est par là même un meilleur facteur de développement économique mais avec en contrepartie un tracé qui créerait de réels dommages sur le milieu naturel solognot. Si ce scénario devait être choisi, il nécessiterait de suivre la voie ferrée existante dans la traversée de l'agglomération orléanaise pour ensuite s'adosser au mieux aux pénétrantes existantes que sont la ligne ferroviaire et l'autoroute A71.

Pour copie certifiée conforme,
Délivrée aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Xavier DESCHAMPS,

Vice-Président du Conseil Général du Loiret,
Maire de Marcilly-en-Villette.

Publiée et transmise à la Préfecture
Le 3 janvier 2012.
Rendue exécutoire le 3 janvier 2012.

